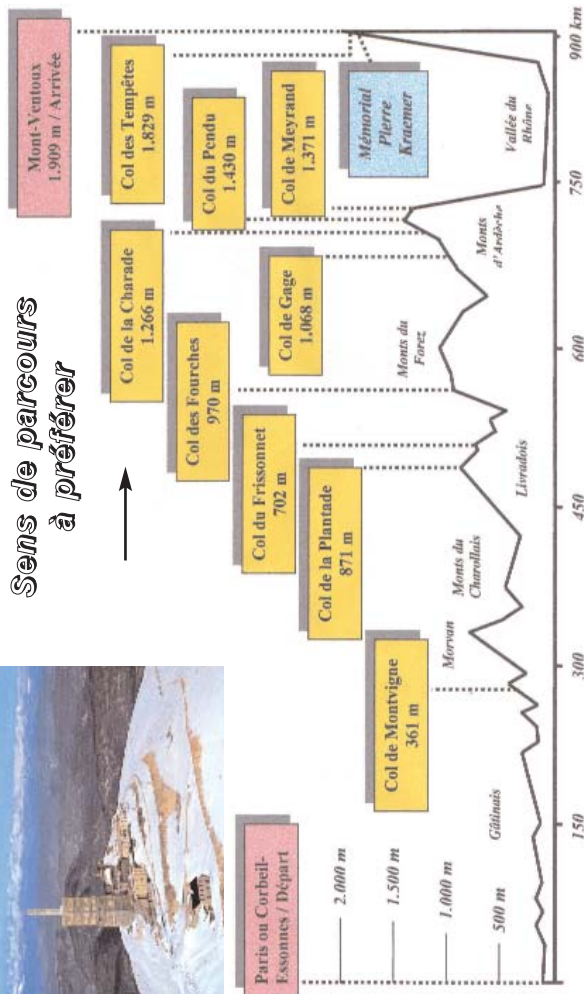




Derniers lacets vers la stèle Kraemer, un peu avant le col des tempêtes (flèche)



Le règlement

La randonnée est à effectuer :
 - de préférence dans le sens "descendant" - c'est-à-dire au départ de la région parisienne - en solitaire ou en groupe sans limite du nombre de participants - à bicyclette, à tandem ou sur tout autre engin pourvu qu'il soit mû par la force musculaire humaine - selon 2 formules de déroulement au choix :
 - soit **avec un délai** de 8 jours pour les 880 km ;
 - soit **sans délai** dans le souci d'en permettre la réalisation par des cyclistes contemplatifs, voire par des groupes familiaux ;
 - par tout cycliste français ou étranger, licencié ou non, régulièrement assuré pour la pratique de la bicyclette. Cette randonnée étant purement cyclotouristique, les participants devront respecter le code de la route français et les règles de sécurité en général.

Les participants mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un parent, tuteur légal ou éducateur qualifié, et joindre une autorisation parentale au bulletin d'engagement.

Faire parvenir au moins un mois avant la date de départ prévue à :

Daniel Janan, 5 rue de Baloux, 01290 Pont-de-Veyle (France)

la demande d'engagement ci-jointe et le montant correspondant.
 En cas d'impossibilité de prendre le départ à la date prévue, l'engagement reste valable jusqu'à la fin de l'année suivante incluse.

Contrôles obligatoires sur la carte de route par apposition d'un tampon humide portant le nom de la localité concernée. En cas d'impossibilité, expédier une carte postale au responsable de l'homologation (ci-dessus) ou joindre au moment de la demande d'homologation une photographie du participant et ou de sa machine devant le panneau de la localité.

Départ et arrivée font en outre l'objet du postage obligatoire d'une carte spécifique.

Le montant de l'engagement, destiné à couvrir les frais de l'organisateur est fixé par personne à :
 - **7,5 euros pour les licenciés à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)** dans ce cas joindre une photocopie de la licence de l'année en cours ;
 - **10 euros pour les autres participants** (non licenciés, autres Fédérations...);
 à régler par chèque à l'ordre de : Union des Audax Français - Paris

En retour, l'organisateur fera parvenir au participant : 1 carte de route - 1 plaque de cadre - 4 cartes postales - 1 livre de route détaillé - les extraits de plans supplémentaires utiles à quitter la banlieue parisienne en sécurité .

L'attention des participants est attirée sur la praticabilité des routes de montagnes : si en France les grands cols sont en principe dégagés du 15 juin au 15 septembre, ils peuvent parfois être ouverts plus tôt, mais être aussi momentanément fermés en plein été. Il nous paraît utile également de rappeler la nécessité de disposer de tous petits développements de montagne.

La randonnée achevée, le participant adressera rapidement au responsable sa carte de route pour homologation.

Nous souhaitons aussi que vous ayez la gentillesse de rédiger un récit court et concis de votre randonnée (photos bienvenues) pour publication dans « la Revue des Audax ». Les photos papier seront rendues.

Des trophées "souvenir" personnalisés facultatifs, pour chaque randonnée, et pour ceux des randonneurs qui auront bouclé le cycle des trois parcours sans limite de temps, pourront être obtenus : coûts à faire préciser au moment de l'homologation.

Participer à cette randonnée implique l'acceptation du présent règlement.



U.E.C.T.
Ligue Ile-de-France de Cyclotourisme
CODEP 75



Randonnée permanente Paris - Mont-Ventoux

"Souvenir Pierre Kraemer"

880 km - 9 cols - 5.800 m d'élévation

11 BCN / BPF

4 parcs naturels régionaux

Label FFCT n° 214 / 06



Pierre Kraemer et ci-dessous sa stèle vers 1.800 mètres à proximité du col des Tempêtes au Mont-Ventoux



Une organisation de l'Union des Audax Français - UAF

Parcours créé par Bernard Mondon en 1984

Pierre Kraemer (1927-1983) : grand audax et randonneur, cyclotouriste avant tout...

Il y a 20 ans, le Mont-Ventoux nous arrachait Pierre Kraemer, dit "Le Gaulois" en raison de ses célèbres moustaches.

Anticonformiste, épicurien, écologiste avant l'heure, sa façon d'être un peu spartiate dans la vie de tous les jours, contribuait également à le faire se réclamer des compatriotes de Vercingétorix.

Né à Antony (92), il entre en 1951 à l'UACP (devenue UAF depuis) et prend de suite une part active dans la société.

Médaillé de la Jeunesse et des Sports, symbolique 30.000^e breveté Audax en 1971, il fut également l'un des membres fondateurs de l'Euraudax.

Son activité sportive apparaît comme proprement démentielle. Bien que cycliste avant tout, il fut un touche-à-tout du sport : Aigle d'or marche, rame, nage ; skieur ; décathlonien moderne ; adepte du patin à roulettes et sur glace ; super Audax complet n° 12 ; Audax complet n° 4. Mais c'est à bicyclette qu'il réalisa ses plus beaux exploits. Il fut un des meilleurs capitaines de route de l'histoire des Audax. Sa pédalée de métronome faisait référence, assurant une progression sans heurts du peloton. Par sa "science" de la conduite il complétait les talents d'organisateur de Guy Bossière. Les brevets Audax en acquirèrent un prestige non démenti.

Ce cyclotouriste hors du commun tâta avec un égal bonheur de la formule randonneur : plusieurs Paris-Brest-Paris, Léman-Méditerranée, Diagonales, Calais-Brindisi, Tour de France randonneur, lauréat du BCN, Semaines fédérales...

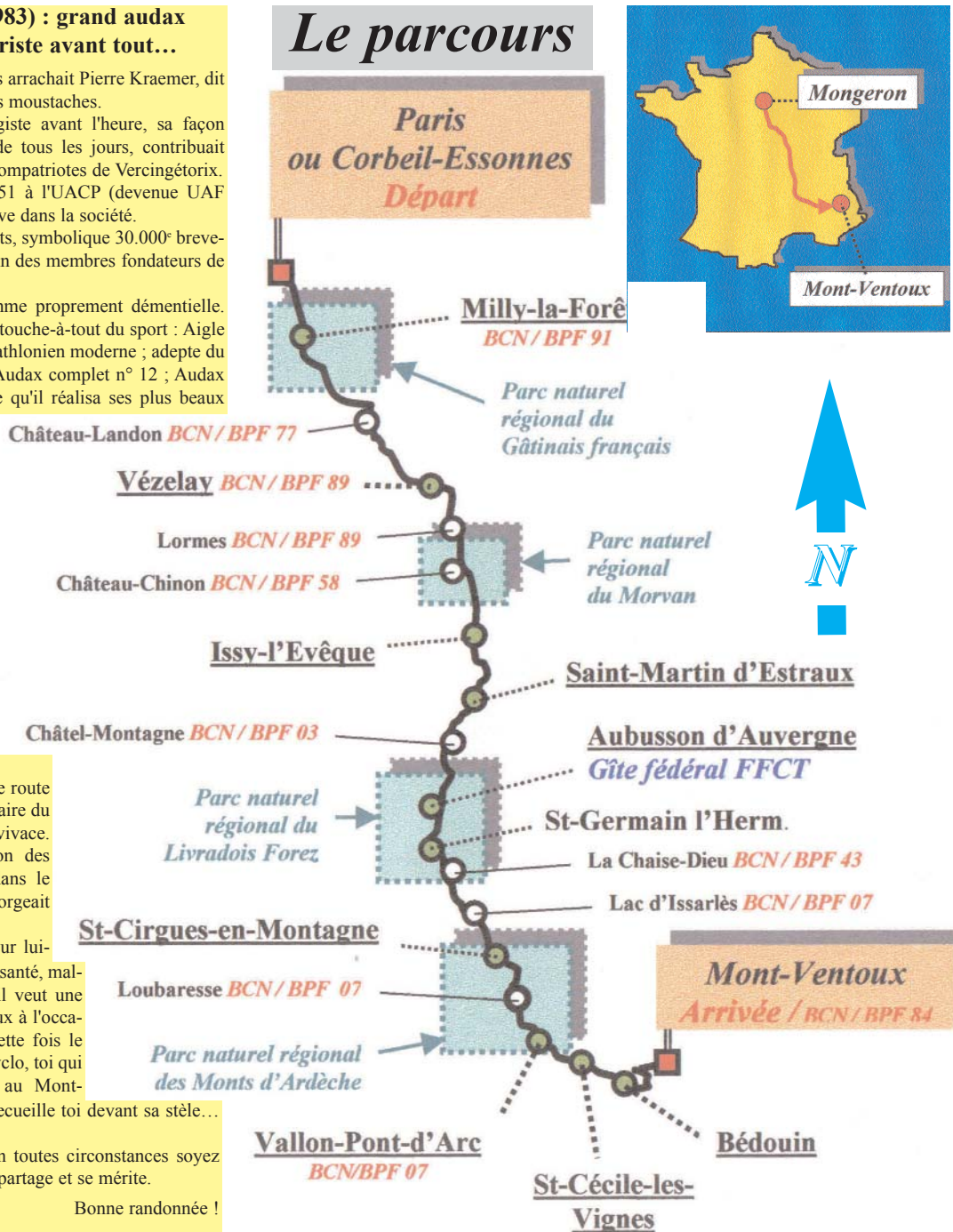
Il fut un des meilleurs capitaines de route de l'histoire des Audax. Figure légendaire du milieu cyclo, son souvenir est encore vivace. Il mérite bien sa place au panthéon des Audax. Droit dans la vie comme dans le sport, son honnêteté intellectuelle forgeait l'admiration.

Sa fin fut à son image : un défi sur lui-même. A 56 ans Malgré des ennuis de santé, malgré la neige recouvrant le sommet, il veut une fois de plus "vaincre" le Mont-Ventoux à l'occasion de Pâques-en-Provence. Mais cette fois le géant de Provence sera le plus fort. Cyclo, toi qui achèves cette randonnée de Paris au Mont-Ventoux, aie une pensée pour lui et recueille toi devant sa stèle... Merci pour lui.

Sur la route portez le casque et en toutes circonstances soyez courtois et exemplaire car la route se partage et se mérite.

Bonne randonnée !

Le parcours



Bulletin d'engagement

(1 par personne)

à découper ou à photocopier puis à adresser rempli et accompagné du montant de l'engagement à :

Daniel Janan, 5 rue de Baloux, 01290 Pont-de-Veyle (France)

Monsieur, Madame, Mademoiselle :

(entourer la mention utile)

Nom : Prénom(s) :

Sexe : Année de naissance :

(pour les - de 18 ans joindre une autorisation parentale)

Nationalité :

Club (le cas échéant) :

Fédération (le cas échéant) :

Licencié FFCT n° : (le cas échéant et joindre une copie de la licence FFCT de l'année en cours)

Demeurant : n° rue Code postal

Localité.....

Pays :

Tél. (éventuellement) :

E-mail (éventuellement) :

Souhaite participer à la randonnée permanente UAF : **Paris - Mont-Ventoux**

Formule retenue : avec délai sans délai (entourer la formule retenue)

Date de départ prévue :

Véhicule(s) accompagnateur(s) prévu(s) : OUI NON (entourer la mention utile)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement, l'accepter dans son entier, et je règle mon inscription par un chèque joint de..... (montant) à l'ordre de :

Union des Audax français / Paris

Fait à Le

Signature

Information à finalité uniquement statistique